

Commission Organisation Sportive

REUNION DU 24 AVRIL 2023

Membres Présents Messieurs

- | | |
|-----------|---------------|
| - SEBTI | Maamar |
| - TERRAS | Mohamed Salah |
| - BOUKRIA | Abdelhakim |
| - DIB | Mourad |
| - DIB | MOURAD |

ORDRE DU JOUR

1- Traitement d'une affaire.

AFFAIRE N° 25/ Rencontre USZ – USSM (SENIOR) du 14/04/2023

- Non déroulement de la rencontre
 - Vu la feuille de match.
 - Vu le rapport de l'arbitre.
 - Vu le rapport du club USZ
 - Vu le rapport du club USSM
 - Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'uniformité des tenues des deux équipes.
 - Attendu que la rencontre est programmée le 14.04.2023 à REDJAS (insérée su site LFWM).
 - Attendu que les deux équipes étaient présentes sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
 - Attendu que les deux équipes se sont présentées avec un équipement de même couleur.
 - Attendu que l'équipe USZ n'a pas présentée sa tenue de réserve.
 - Attendu que l'arbitre a refusé de faire jouer le match
 - Attendu que le club USZ évoque dans son rapport que le magasin du club a été victime d'un vole la matinée du jour du match et que ce jour est un vendredi le mois du ramadhan tout est fermé pour acheter ou se débrouiller.
 - Attendu que les dirigeants du club USZ ont usé de tous les moyens pour ramener une autre tenue.
- Partout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du USZ et en attribue le gain du match à l'équipe du USSM (SENIOR) sur le score de 3 à 0.